

Séance extraordinaire
Tenue le 20 décembre 2021
à l'édifice municipal à 19 h 30
Concernant le budget

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette Grégoire Girard Jean Simard Claude Paquet
Monsieur le conseiller	

Est également présente : Sylvie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

3 personnes assistent à cette séance

M. le maire, Hervé Simard, demande au public de porter en tout temps le mas ainsi que tous les membres du Conseil, en raison des nouvelles mesures sanitaires plus sévères décrétées aujourd'hui.

Un avis public a été publié dans un délai d'au moins 8 jours avant la tenue de cette séance spéciale sur le budget.

L'article 956 du Code municipal stipule que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur le budget.

Monsieur le Maire ouvre la séance par une courte réflexion, il constate le quorum et il donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et explication sur les prévisions budgétaires 2022.
 - a. Adoption
 - b. Période de questions
3. Lecture et explication du programme triennal de immobilisations
 - a. Adoption
 - b. Période de questions
4. Levée de la séance

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mme Janic Gagnon
Appuyée par le conseiller M. Grégoire Girard
Que l'ordre du jour est accepté tel que présenté

163-12-2021

2. LECTURE ET EXPLICATIONS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Le maire M. Hervé Simard, donne lecture et explications sur les prévisions budgétaires 2022. Comme prévu par la loi, chacun des membres avaient reçu une copie du budget et des réunions de travail ont eu lieu pour discuter et finaliser celui-ci.

REVENUS

2022

REVENUS DE TAXES

Taxe foncière générale: rôle 72 358 400 \$	709 113 \$
Service d'eau	27 675 \$
Matières résiduelles ordures, recyclage	9 680 \$
Vidange fosses septiques	22 022 \$
Compensation enl. Neige Chemin Camp Accueil	4 620 \$
Centre d'urgence 911	2 800 \$
TOTAL DES TAXES ET SERVICES	865 910 \$

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

Compensation terres publiques	67 791 \$
Écoles élémentaires, bureau de poste	15 648 \$
TOTAL DES TENANT LIEU DE TAXES	83 439 \$

TRANSFERTS ET ENTENTE PARTAGE DE FRAIS

Remboursement additionnel de TVQ et TPS	9 668 \$
Voirie municipale	64 171 \$
Subventions diverses (MRC, Gouvern., projets)	85 000 \$
TOTAL DES TRANSFERTS ET ENTENTES	158 839 \$

SERVICES RENDUS

MRC conteneurs et autres	5 000 \$
Admin, loyers, ristourne assur, etc.	2 500 \$
Hygiène du milieu (ord., anal. eau, branchement)	4 850 \$
Enlèvement de la neige, services voirie	2 000 \$
Relais et mesures essence Pétroles RL	2 120 \$
Location de salle, autres	3 250 \$
TOTAL DES SERVICES RENDUS	19 720 \$

AUTRES REVENUS

Camping Camp d'accueil	69 050 \$
Mutations immobilières	12 000 \$
Permis de construction et autres	6 000 \$
Intérêts, pénalités	3 750 \$
TOTAL DES AUTRES REVENUS	90 800 \$

TOTAL DES REVENUS

1 218 708 \$

DÉPENSES**2022****ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Conseil et application de la loi	42 828 \$
Application de la loi (services juridiques)	1 500 \$
Gestion financière et administration	172 628 \$
Greffe (soutien procès-verb.) (20 418 \$
Évaluation (Quote-part)	28 952 \$
Autres: entretien, électricité, réparations, etc.	31 230 \$

TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE 297 556 \$**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sûreté du Québec	56 151 \$
Prot incendie (élect. garage et Quote-Part 106 054)	113 674 \$
Sécurité civile (Croix-Rouge)	300 \$

TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE 170 125 \$**TRANSPORT**

Voirie municipale (avec travaux subventionnés)	87 746 \$
Enlèvement de la neige	63 105 \$
Éclairage des rues et des ponts	10 000 \$
Circulation	16 095 \$
Halte-routière et belvédère	11 655 \$

TOTAL TRANSPORT 188 601 \$**HYGIÈNE DU MILIEU**

Approvisionnement en eau potable	66 480 \$
Réseaux de distribution d'eau	7 840 \$
Matière résiduelles	167 472 \$
Barrage Lac des Cèdres	615 \$
Environnement	28 650 \$

TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU 271 057 \$**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Autres santé et bien-être	1 600 \$
TOTAL SANTÉ BIEN ÊTRE	1 600 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBANISME

Urbanisme et zonage	59 758 \$
Industrie et commerce	3 822 \$
Tourisme	1 500 \$
Promotion et développement : autres	103 139 \$
Fibre optique (honoraires professionnels)	

TOTAL PROMOTION ET DÉVELOP. ÉCONOM. 168 219 \$

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire	19 270 \$
Patinoires	12 830 \$
Parcs et terrains de jeux	33 020 \$
Camping Camp d'accueil et petit lac Ha! Ha!	65 480 \$
Culture : Bibliothèque, autres	600 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	131 200 \$

FRAIS DE FINANCEMENT ET AFFECTATIONS

Intérêts rétrocaveuse	250 \$
Remboursement de dette à long terme	5 100 \$
TOTAL DES FRAIS DE FINANCEMENT	5 350 \$

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS 1 233 708 \$

EXCÉDENT OU DÉFICIT 15 000 \$

APPROPRIATION DE SURPLUS -15 000

0

RÉSOLUTION #164-12-2021 RELATIVE À L'ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Ferland-et-Boilleau doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT qu'un projet de budget a été soumis par la secrétaire-trésorière à l'attention des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'après examen, étude et amendement, le projet de budget soumis par la secrétaire-trésorière a été approuvé par les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que pour les fins de l'administration courante, la municipalité de Ferland-et-Boilleau a prévu pour l'année 2022 les appropriations budgétaires nécessaires, le tout tel qu'il appert des revenus budgétaires produits et des dépenses budgétaires produites lesquelles font partie intégrante de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Claude Paquet
Appuyé par la conseillère Mme Caroline Chayer
Et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil

164-12-2021

QUE le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau approuve le budget 2022, tel que préparé et présenté;

QUE le Conseil est autorisé à effectuer les dépenses telles que prévues.

B) PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire répond à quelques questions.

3. LECTURE ET EXPLICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Projets	2022	2023	2024	Total	FNANCEMENT
Revêtement couverture édifice municipal			30 000 \$	30 000 \$	Fonds administration
Ajout de barres-panique édifice municipal	4 400 \$			4 400 \$	Fonds administration
Toiture bâtiment sanitaire - halte routière	6 500 \$			6 500 \$	Fonds adm ou Struct.
Gratte niveleuse (équipement pour Rétrocaveuse)		22 140 \$			Emprunt ou fonds adm
Véhicules voirie (tonne et camion-neige)		160 000		160 000 \$	Règlement d'emprunt
Génératrice Édifice municipal	90 000 \$			90 000 \$	Subv. Urgence MRC
Fournaise électrique édifice (et électricien)	8 000			8 000 \$	Subv. Dével Dur, MRC
Entrepôt Ferland			25 000	25 000	Fonds administration
Amélioration Grand Camp Accueil, salle de bain, comptoir, 3 fenêtres, évier,	10 000	5 000	5 000 \$	20 000	F. Struc ou TPI MRC
Camping Lac Ha! Ha! (installation sanitaire)			300 000	300 000	Camping + TECQ
Remplacement de lampadaires par du DEL (3/an)	14 000			14 000	Subv. Dével Durable MRC
Plans d'aménagement de SARP (Grotte, Parc Près de l'école)	?	?	?	\$ -	Program.aux infrastructures Jeunesse
Belvédère Mont-Dufour (réaménagement)	15 000	15 000		30 000	TPI ou Structurants
VOIRIE					
Ponceaux	20 000	40 000	66 700	126 700	TECQ ou Subv Voirie
Réfection Alexis-Simard: enjeu de sécurité			152 000	152 000	TECQ ou Subv Voirie
Maintien qualité (Edmour-Lavoie et Alexis-Simard)	15 000	15 000	27 100	57 100	Subv. Voirie
Réfection Alexis-Simard		16 300		16 300	Subv. Voirie
Pont rivière Ha! Ha!	50 000	850 000		900 000	TECQ et autres
Pont rivière des Cèdres	300 000			300 000	Subv. Villég. ?
Bras-Débarassé (ponceau au 3 km)	?	?	?		(peut-être chercher voie de contournement)
Total	532 900	1 123 440	605 800	2 240 000	

**RÉSOLUTION #165-12-2021
APPROUVANT LE PTI**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 953,1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents; Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public de la tenue cette séance spéciale a été publié le 9 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations (PTI) présente les intentions de l'administration municipale quant aux investissements que la municipalité souhaite réaliser par rapport à ses immobilisations

CONSIDÉRANT que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau est détaillé dans l'annexe jointe à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE,

165-12-2021

Il est proposé par le conseiller M Samuel Choquette

Appuyé par le conseiller M. Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE la Municipalité de Ferland-et-Boilleau adopte par la présente résolution, son programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que décrit à l'annexe jointe à cette résolution.

B) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question particulière ne nécessite une information.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

À 19 h50

166-12-2021

Il est proposé par le conseiller M. Jean Simard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présent du Conseil

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Sylvie Gagnon, sec-trésorière
Et directrice générale intérim

« Je, Hervé Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».